



# legs avec recouvrement complément retraite très importante

Par **dine**, le **20/01/2012** à **23:33**

Bonjour,

suite au décès d'une personne sans héritiers direct, mais qui a rédigé un testament mentionnant qu'une personne est légataire universel et donne à une autre à l'usufruit. Mais que ayant touché pendant longtemps une retraite complémentaire des dépôts et consignations, il y a une dette très importante à leur rembourser sur l'héritage. La légataire universel (nu propriétaire) peut-elle refuser le legs et si oui que ce passe t-il pour l'usufruitier devrait-il payer la dette à la place?

Si la nu propriétaire décidé d'accepter l'héritage et qu'elle vend le bien avec l'usufruitier dedans elle en obtiendra beaucoup moins que l'estimation faite de l'héritage, devra t-elle se débrouiller pour payer avec ses propres biens le reste de la somme estimée?